

**CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 08 MARS 2012**

**Compte-rendu conformément
à l'article L 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

--==oOo==--

L'an deux mil douze, le huit mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 1^{er} mars 2012 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Membres composant le Conseil Municipal : -----33
Membres en exercice : -----33
Membres présents et/ou représentés : -----22
Membres absents : -----11

Secrétaire de séance :

Mme PELISSIER

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme SEIGNEUR, M. ALOY, Mme BRECHU, M. PERROT, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLEE, M. BUTIN, M. FACON, M. PIAT, Melle RONDEAU, Mme DIAS, Mme BONGARD, Mme FUENTES, M. CADET.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme POGGI donne pouvoir à Mme BRECHU
M. PEGURRI donne pouvoir à M. PERROT
Mme MIMOUN donne pouvoir à M. MALAYEUDE
Mme DENAIS donne pouvoir à M. PELISSIER
Mme CHOULET donne pouvoir à M. ALOY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAMIDANI, Melle MARTEL, Mme GONNET, M. NERMOND, M. GARRIGUES.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme SOLIBIEDA, M. ADRIAENSSENS, Mme DOUCET, M. LABOULAYE, Mme SUCHOD, M. LEOUE.

Le Conseil Municipal du 08 mars 2012 a été préparé par :

I. Délégation des affaires scolaires et de l'enfance :

Maire-Adjoint : M. PELISSIER

Conseillers municipaux délégués : Mme DENAIS, Mme BONGARD

II. Délégation du personnel, de l'activité économique, du commerce et de l'artisanat :

Maire-Adjoint : Mme SEIGNEUR

Conseillers municipaux délégués : M. CADET, M. FACON

III. Délégation du service urbanisme :

Maire-Adjoint : M. ALOY

Conseillers municipaux délégués : M. BUTIN, Melle MARTEL

IV. Délégation jeunesse :

Maire-Adjoint : Mme BRECHU

Conseillers municipaux délégués : Melle RONDEAU, M. NERMOND

V. Délégation des services techniques, espaces verts et travaux :

Maire-Adjoint : M. PERROT

Conseillers municipaux délégués : M. PEGURRI, M. PIAT

VI. Délégation des finances :

Maire-Adjoint : M. MALAYEUDE

Conseillers municipaux délégués : Mme MIMOUN, Mme CHOLET

VII. Délégation des sports :

Maire-Adjoint : Mme PELISSIER

Conseiller Municipaux délégués : M. PIAT, Mme FUENTES

VIII. Délégation du service culture, emploi et formation :

Maire-Adjoint : M. VALLEE

Conseillers municipaux délégués : Mme DIAS, M. HAMIDANI

IX. Délégation des affaires sociales, solidarité entre générations, handicapés, crèches et santé

Maire-Adjoint : Mme POGGI

Conseillers municipaux délégués : M. NERMOND, M. GARRIGUES

Autres :

- **Sécurité publique et circulation** : Mme PELISSIER, Maire-Adjoint

- **Affaires générales, état civil, nouvelles technologiques et cimetière** : M. FACON, Conseiller Municipal Délégué

- **Service des Fêtes et Cérémonies** : M. PEGURRI, Conseiller Municipal Délégué

Les différents points ont été débattus lors des commissions communales suivantes :

- Commission des finances :

Date : Mardi 06 mars 2012

Présents : M. MALAYEUDE, Mme CHOLET

Absents excusés : Mme MIMOUN, M. LABOULAYE

- Commission des services techniques, travaux et espaces verts :

Date : Mardi 06 mars 2012

Présents : M. PERROT, M. PIAT, M. ADRIAENSSENS

Absent excusé : M. PEGURRI

- Commission urbanisme :

Date : Mardi 07 février 2012

Présent : M. ALOY

Absents excusés : Melle MARTEL, M. BUTIN, Mme SOLIBIEDA

- Commission urbanisme :

Date : Mardi 06 mars 2012

Présent : M. ALOY

Absents excusés : M. BUTIN, Melle MARTEL, Mme SOLIBIEDA

- Commission jeunesse :

Date : Lundi 05 mars 2012

Présente : Mme BRECHU

Absents excusés : M. NERMOND, Melle RONDEAU, Mme SOLIBIEDA

- Commission des affaires scolaires et de l'enfance :

Date : Mercredi 07 mars 2012

Présents : M. PELISSIER, M. BONGARD, Mme DENAIS

Absent excusé : M. LEOUE

- Commission du service culture, emploi et formation :

Date : Lundi 05 mars 2012

Présent : M. VALLEE

Absents excusés : Mme DIAS, M. HAMIDANI, Mme SUCHOD

- Commission des sports et de la sécurité :

Date : Lundi 05 mars 2012

Présents : Mme PELISSIER, M. PIAT, Mme FUENTES, M. ADRIAENSSENS.

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET EXECUTOIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2131-1 DU MEME CODE :

- Décision Municipale n°2012-001 du 05 janvier 2012 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Avenant n°2 au contrat « Dommages aux biens » souscrit auprès de la SMACL Assurances.

- Décision Municipale n°2012-002 du 20 décembre 2011 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Location d'un ensemble d'éclairage regroupant, la sonorisation, l'éclairage et un groupe électrogène pour assurer la prestation des vœux de la municipalité à 18h le mercredi 25 janvier 2012.

- Décision Municipale n°2012-003 du 20 décembre 2011 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Prestation de réalisation vidéo pour la cérémonie des vœux de la municipalité le mercredi 25 janvier 2012.

- Décision Municipale n°2012-004 du 15 décembre 2011 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Convention de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours par la Protection Civile de Paris pour la réception intitulée « vœux de la municipalité 2012 » au Stade Municipal à Neuilly-Plaisance.

- Décision Municipale n°2012-005 du 09 janvier 2012 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Avenant relatif au changement de nom de la société MALMENAYDE SAS en TORRASPEL MALMENAYDE SARL.

- Décision Municipale n°2012-006 du 12 janvier 2012 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un terrain sis au 93, Boulevard Fichot entre la commune de Neuilly-Plaisance et la SCI DELMAS.

- Décision Municipale n°2012-007 du 13 janvier 2012 : Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communal non bâti cadastré section A n°808 à Monsieur Michel JACQUIN.

- Décision Municipale n°2012-008 du 13 janvier 2012 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Travaux de plomberie nécessaires à la résorption du plomb dans les réseaux d'eau des différents bâtiments du patrimoine communal de la Ville de Neuilly-Plaisance.

- Décision Municipale n°2012-009 du 25 janvier 2012 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics – Approbation du nouveau contrat d'assistance et de maintenance pour le logiciel ATAL II.
- Décision Municipale n°2012-010 du 31 janvier 2012 : Modification de la création de la régie de recettes et d'avances pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.
- Décision Municipale n°2012-011 du 31 janvier 2012 : Modification de la création de la régie de recettes et d'avances pour la gestion des activités du Foyer de l'Amitié.
- Décision Municipale n°2012-012 du 09 février 2012 : Contrat d'entretien des parties communes du bâtiment sis 17 rue du Général de Gaulle.
- Décision Municipale n°2012-013 du 10 février 2012 : Désignation d'un avocat.

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

Le budget consacré aux écoles restera en 2012 l'un des premiers postes budgétaires de la Ville tant en fonctionnement qu'en investissement. Ceci reflète notre volonté de continuer à favoriser la réussite scolaire des 2 100 élèves qui sont scolarisés dans les 12 écoles Nocéennes.

Notre objectif étant de donner à chaque élève les moyens de s'intégrer dans la Ville, de poursuivre sa scolarité dans le secondaire et de devenir acteur de sa vie professionnelle et citoyenne.

Dans ce sens, un partenariat privilégié a été établi avec des représentants de l'Education nationale et des parents d'élèves.

Les priorités suivantes seront développées dans le budget 2012 :

- Offrir des conditions de travail satisfaisantes à la communauté éducative,
- Soutenir les initiatives permettant à chaque élève de diversifier ses compétences,
- Diversifier les services rendus aux familles,
- Répondre aux aspirations de la communauté éducative par l'organisation de temps de concertation.

1/ Offrir des conditions de travail satisfaisantes à la communauté éducative

La Ville se veut très vigilante à l'entretien régulier de son patrimoine scolaire. En 2012, les services techniques continueront à assurer de nombreuses interventions, qui permettront de répondre rapidement aux souhaits de la communauté éducative. Les périodes de congés seront toujours propices à la réalisation de chantiers conséquents.

A titre d'exemple, les fenêtres de l'école Herriot continueront à être remplacées et les halls de cette école seront repeints. Les élèves de l'école Foch bénéficieront d'un jeu de cour neuf. Des travaux d'enrobé permettront d'assurer la sécurité des élèves dans les cours de récréation.

Au regard de l'expérimentation réussie à l'école Joffre pour la mise en place du contrôle d'accès automatisé, d'autres établissements seront équipés en 2012.

Des crédits conséquents seront alloués à l'acquisition de nouveaux mobiliers scolaires afin de moderniser l'existant ou d'aménager de nouveaux locaux en réponse aux mesures de carte scolaire prises par Monsieur l'Inspecteur d'académie.

La Ville poursuivra ses efforts pour soutenir l'accès des écoles aux technologies de l'information et de la communication. Les ordinateurs portables des Directeurs d'écoles et les équipements des salles informatiques continueront à être remplacés. Le marché relatif à la mise à disposition d'un photocopieur numérique par école sera pour sa part renouvelé.

La subvention versée par la commune à la Caisse des écoles permettra aux élèves de disposer gratuitement de fournitures scolaires, d'ouvrages, de jouets pour les maternelles...

L'action de la Ville à destination des écoles est assurée par l'intervention de nombreux agents communaux. Au total, 25 ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et un agent volant interviennent en école maternelle, 13 responsables d'office assurent le service de restauration scolaire et 17 agents (dont 2 volants) nettoient les locaux des écoles élémentaires, sans compter les 9 gardiens qui veillent sur les écoles. Leur action quotidienne est coordonnée par des services administratifs et des agents sur site.

La sécurité des élèves passe également par la mise à disposition de vacataires sécurité-écoles à proximité des écoles élémentaires et aux principaux carrefours dangereux de la Ville. Les Navettes des Pavillons et des Bords de Marne sont également encadrées par du personnel municipal qui a été renforcé en 2011.

2/ Soutenir les initiatives permettant à chaque élève de diversifier ses compétences

La Ville accorde une grande importance à ce que chaque élève puisse bénéficier d'activités sportives et culturelles tout au long de sa scolarité dans les écoles Nocéennes. Ces initiatives sont largement soutenues par les représentants de la 17^{ème} circonscription de l'Inspection académique.

Les élèves peuvent ainsi se rendre régulièrement dans les équipements communaux et profiter pleinement des intervenants qui leur sont dédiés. L'objectif étant que les projets développés puissent être ensuite retravaillés en classe.

Ainsi, les bibliothécaires accueillent les élèves en fonction de thématiques prédéfinies (l'art du conte, l'Egypte, le policier...).

Le cinéma « La Fauvette » est partie prenante au dispositif « Ecole et cinéma », qui permet aux jeunes cinéphiles d'approfondir certains films présentant un intérêt pédagogique particulier (adaptation d'une œuvre bibliographique, récit d'un fait historique, sociologique ou scientifique marquant).

Les élèves sont également conviés à des manifestations et expositions organisées par la municipalité (Exposition sur les jouets anciens, les ateliers d'origami...). L'année 2012 sera marquée par le 10^{ème} anniversaire du Salon du Livre Policier. Dans ce cadre, les élèves d'élémentaires sont invités à participer à la rédaction d'une nouvelle sur le principe du Cadavre Exquis.

Grâce à la mise à disposition de trois autocars municipaux, les écoles peuvent se rendre au-delà de Neuilly-Plaisance dans les musées, théâtres et participer annuellement au Salon du Livre Jeunesse de Montreuil ou au Marché de Noël de Gagny.

L'écologue municipale accueille, quant à elle, de nombreuses classes d'élémentaires à la Salle Nature et propose des thématiques comme la mare, les oiseaux... qui sont ensuite travaillées sur site, dans le Parc des Coteaux du Plateau d'Avron.

En 2012, les élèves de CM1 et CM2 auront la chance de pouvoir s'initier au tri sélectif grâce aux interventions de notre chargée de mission développement durable.

Tout au long de l'année scolaire, les classes peuvent également se rendre dans les équipements sportifs municipaux qui sont mis quotidiennement à leur disposition. Des cours de natation sont organisés dès la classe de Grande Section Maternelle. L'année 2011 a été marquée par l'arrivée d'un second intervenant municipal, qui initie les élémentaires à l'athlétisme, sans oublier les cours de judo et de handball qui continuent à être assurés par un éducateur sportif. En mai 2012, les Foulées scolaires ainsi qu'une Journée du Sport, réunissant toutes les écoles Nocéennes de la Grande Section aux CM2, seront organisées en association avec le collège Jean Moulin.

La Ville continue aussi à rémunérer deux professeurs d'anglais qui dispensent des enseignements dans les écoles ayant des besoins spécifiques (absence d'enseignants habilités, écoles fléchées allemand). Depuis la rentrée 2011, l'école du Bel-Air bénéficie de 2,5 heures par semaine.

Afin que le plus grand nombre d'élèves puissent découvrir les joies de la montagne au moins une fois dans sa scolarité, dix classes pourront partir en classe de découverte au Choucas en 2012. Malgré la prise en charge d'environ 50% du prix du séjour par la Ville, plusieurs familles ont fait part de leurs difficultés à financer ces voyages. Pour alléger le coût du voyage, les séjours seront progressivement ramenés à 10 jours au lieu de 13.

Les jeunes Nocéens auront également la possibilité de participer à des colonies pendant les vacances. Au printemps, 50 enfants partiront à Sixt-Fer-à-Cheval en Haute-Savoie et 30 autres pourront s'initier au cirque et à la cuisine à la Ferme de la Petite Loge en Seine-et-Marne. Durant l'été, des séjours à la montagne et à la mer sur la Côte Aquitaine seront proposés aux plus jeunes comme aux adolescents.

3/ Diversifier les services rendus aux familles

En 2012, la Ville continuera à faciliter les démarches des familles en poursuivant la dématérialisation des procédures amorcée depuis plusieurs années.

L'année 2011 a en effet été marquée par la mise en place de l'Espace Famille qui permet aux Nocéens de connaître les activités offertes, de s'inscrire en ligne aux séjours de vacances, au centre de loisirs de payer en ligne leur facture Enfance. En 2012, le prélèvement automatique sera mis en place. Les surveillants de la garderie du matin, des études surveillées et des centres de loisirs seront dotés d'outils de pointage qui permettront de générer automatiquement les factures liées aux prestations Enfance.

Lors des grèves, afin de faciliter l'organisation des parents qui travaillent, un service minimum d'accueil sera à nouveau organisé dans les écoles où au moins 25% des enseignants seront absents.

Pour éviter de trop nombreux déplacements des familles en véhicules individuels, les ramassages scolaires organisés au niveau du quartier des Bords de Marne et du Village de Plaisance continueront à être assurés gratuitement.

Pour faciliter leur apprentissage au-delà des heures de cours, les élèves scolarisés pourront être accueillis dans les études surveillées organisées les jours scolaires dans les écoles élémentaires de 16h à 17h30.

4/ Répondre aux aspirations de la communauté éducative par l'organisation de temps de concertation

La Ville veille à ce qu'un dialogue permanent soit établi avec la Communauté éducative. Des déjeuners avec les Directeurs d'écoles et des réunions avec les représentants des parents d'élèves continueront à être organisés au cours de l'année 2012. Ces temps forts permettront à chacun de faire part de son ressenti sur les actions mises en œuvre sur le temps scolaire et périscolaire et de les améliorer en tant que de besoin.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

L'importance de l'alimentation sur la santé et le développement de l'enfant n'est plus à démontrer. L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire doit lui apporter des aliments de bonne qualité pour répondre à ses besoins de croissance. Proposer une nourriture équilibrée et variée, savoir combiner équilibre et saveur, répondre aux exigences d'hygiène et de budget, c'est notre défi quotidien.

Notre société est en pleine mutation : nouveaux impératifs économiques, nouvelles valeurs, nouveaux modes de consommation, c'est peut-être l'école qui permettra d'effectuer un retour au bon sens avec la prise en compte de ce qui est essentiel d'un côté et de ce qui est accessoire de l'autre.

À quoi rêvent les convives ? Ils ont répondu : des nouveautés dans l'assiette, un personnel qui nous connaît, l'impression d'être unique et d'être entendu et respecté.

Le restaurateur idéal, ce serait donc quelqu'un qui écoute, qui corrige vite quand ça va mal, et qui demeure créatif afin que la routine ne s'installe jamais.

Car l'apprentissage du bien manger est aussi un réel enjeu pour demain.

Nous avons donc une grande responsabilité dans la formation du goût des nouvelles générations et dans l'acquisition de bons comportements alimentaires. Pour cela, les restaurants scolaires nocéens proposent des menus appétissants et équilibrés, élaborés en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel de service sous l'autorité de la diététicienne de notre prestataire.

Il faut aussi traduire au quotidien les recommandations ou obligations édictées par les décrets et arrêtés officiels. Les repas servis doivent répondre à certaines règles nutritionnelles par exemple : variété et composition proposées, taille des portions, service de l'eau, du pain, du sel et des sauces.

Sans parler de menus entièrement bio, il nous semble important de voir la part des légumes, des fruits, de la viande issue de l'agriculture biologique prendre une place plus importante dans les repas servis à Neuilly-Plaisance.

La sécurité alimentaire qui pour nous, est une priorité, est garantie à chacune des étapes. En premier lieu, par le délégataire de service public qui élabore et délivre les repas avec l'aide ou sous l'autorité d'experts de la diététique, de la nutrition, de l'hygiène alimentaire, de la toxicologie et des process alimentaires.

Il nous appartient ensuite lors de la mise en température et au cours du service dans les différents restaurants municipaux, d'observer le strict respect des procédures conformes aux recommandations. C'est pour cela que nous avons mis en place un plan de formation et de mise à niveau pour le personnel.

Nos restaurants scolaires prennent en charge également les enfants qui souffrent d'une allergie à un aliment dont, hélas, le nombre va croissant. Ceci fait l'objet d'un Plan d'Accueil Individualisé, établi par le médecin scolaire et validé par Monsieur le Maire.

Il convient aussi de souligner l'importance de la participation du budget communal qui intervient à hauteur de 31% du prix d'achat pour les élémentaires et 39% pour les maternelles et prend également en charge, en totalité, l'entretien des locaux et des matériels.

Entre 6 et 12 ans, les enfants continuent leur apprentissage de la vie en société. C'est aussi à cet âge que se développe leur autonomie. La présence rassurante des adultes qui les encadrent à l'école est essentielle à leur bien

être. C'est un défi quotidien que de servir dans les 13 sites des écoles, les quelques 200 000 repas annuels. C'est pourquoi, je terminerai en saluant le dévouement du personnel de préparation et de service comme celui des 54 surveillants de cantine. Je leur présente mes remerciements les plus sincères pour leur engagement.

CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

Les centres de loisirs que nous mettons à disposition des enfants et des parents de notre Ville cherchent à répondre au mieux à leurs besoins. Cette année, 520 enfants d'âge maternel et 579 élémentaires y sont inscrits.

Chaque année, voit la naissance de nouveaux projets avec comme préoccupation constante l'exigence dans les organisations pédagogiques qui sont proposées.

Les relations avec les parents

Le Centre de loisirs est un outil de socialisation pour les enfants et les jeunes ; il doit être en lien avec le milieu familial. Pour cela, le dialogue avec les parents est constant.

Les locaux

L'accueil s'effectue dans des locaux qui sont naturellement conformes aux règlements de sécurité, et disposant d'installations correspondant aux besoins des mineurs et du personnel d'encadrement.

Par ailleurs, les Centres Municipaux de l'Enfance, utilisent largement les structures municipales comme : la bibliothèque, le stade, le gymnase Herriot, le gymnase Saluden, la piscine, la salle nature, le parc des Coteaux d'Avron, etc...

L'encadrement

Dans notre commune, chaque implantation dispose d'un directeur. Ce dernier est le garant du projet éducatif et il applique le projet pédagogique établi avec son équipe.

L'équipe d'animation tient compte de la personnalité de chaque enfant, elle attache une grande importance à son développement individuel. Les activités d'expression corporelle, les activités manuelles et artistiques lui permettront de s'exprimer par différents moyens. Tant au travers d'activités classiques que d'activités spécifiques à dominante sportives, artistiques et culturelles.

Remarquons que ces dernières sont préparées avec le concours précieux d'une intervenante spécialisée.

ACTIONS IMPORTANTES SUR 2011

- **Tournoi de jeux de société inter-centres maternels** : le mercredi 20 avril tous les centres se sont opposés sur le centre maternel Paul Doumer avec leurs groupes de grands.
- **Mini-Olympiades inter-centres maternels** : le mercredi 11 mai tous les centres maternels se sont retrouvés au stade pour se confronter dans différentes épreuves d'athlétisme.
- **Réalisation d'un film par le groupe des moyens grands** : tout au long des mois de novembre à mars, les mercredis il y a eu la préparation (story-board) puis la réalisation du film « le voyage extraordinaire » qui relate une journée au centre des Renouillères.

Activités durant l'année scolaire

Il est important de mettre en valeur les travaux et les activités sur les écoles maternelles comme sur les centres primaires.

Le projet pédagogique des élémentaires était proposé par groupe d'âge avec des thématiques comme l'histoire des Gaulois, l'art celtique, la Galaxie, le théâtre qui ont été enrichis par des visites de musées sous la conduite de notre intervenante et conclus par un spectacle de fin d'année. En soirée, en plus des activités habituelles du centre il est mis en place un soutien scolaire les lundis, mardis et jeudis pour les CE2, CM1 et CM2, ainsi que des cours d'anglais proposés aux groupes des CP et CE1 les lundis et mardis soirs.

Pour les centres maternels, chaque centre avait son propre projet pédagogique avec des thèmes comme les animaux sauvages, les années 60, l'éco-citoyenneté et bien d'autres qui ont été clôturés par un spectacle de fin d'année.

Les vacances ont été l'occasion pour les centres de multiplier les sorties dans des parcs, zoos, théâtres, bois avoisinants durant les petites vacances et dans des bases de loisirs ou parcs à thèmes pour les vacances d'été.

PROJETS 2012

Cette année, le **centre élémentaire** ira à la découverte de nos régions.

- Les petits : l'Île-de-France avec la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.
- Les petits-moyens : le Berry sur la route de Jacques Cœur.
- Les moyens : la Savoie.
- Les moyens-grands : la capitale Paris et ses campagnes.
- Les grands : la Corse l'île de beauté.

Ils participeront aussi à une rencontre intergénérationnelle avec les résidents des Eglantines.

Une soirée portes ouvertes, le mercredi 30 mai permettra aux parents d'admirer tout le travail réalisé tout au long de l'année.

Centres maternels :

La thématique empruntera divers chemins :

- Centre Bel Air : les animaux, les monstres, le cirque.
- Centre Foch : les formes et les couleurs, le recyclage, les créations artistiques à travers la peinture la sculpture et la mosaïque.
- Centre Victor Hugo : les animaux de la ferme et de la savane, la Chine ancienne, le Moyen Âge.
- Centre Léon Frapié : les quatre saisons.
- Centre Paul Doumer : les quatre saisons, la faune de la savane, le théâtre à travers les contes.

Toutes ces activités nécessitent un investissement pécuniaire important de la part du budget communal. Pour continuer à assurer un service de haute qualité, nous veillerons à recruter des personnels qualifiés et compétents pour encadrer les activités, agents, dont il faudra également continuer à développer la formation.

Nous voterons le budget nécessaire pour rémunérer les intervenants extérieurs, pour mettre en place des visites aux musées et autres rencontres, pour l'achat du matériel et de l'outillage adaptés à chaque atelier. Nous nous attacherons comme nous l'avons toujours fait, à entretenir les locaux utilisés.

Pour conclure, au vu de ces activités remarquables, je renouvelle ici, ma confiance aux personnels d'encadrement, je les félicite pour la qualité de leur travail et les remercie pour leur investissement quotidien dans nos centres de loisirs. Avec eux, grâce à leur action quotidienne, patiente, assidue et déterminée, nous tiendrons les engagements que nous avons pris vis à vis de notre jeunesse pour que ce lieu de brassage social et culturel, continue de contribuer à la création de liens sociaux.

PERSONNEL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SEIGNEUR, Maire-Adjoint Déléguée au personnel, à l'activité économique, au commerce et à l'artisanat,

I-PRÉSENTATION DU BILAN 2011

L'année 2011 a vu la première utilisation en année pleine du logiciel de Gestion des Ressources Humaines. Ce logiciel a pleinement répondu aux attentes en termes d'utilisation au quotidien et en termes de prospective (tableaux de bord, module de préparation budgétaire). L'acquisition de l'application « finances » de ce logiciel par le service Financier a permis l'amélioration des interfaces budgétaires et des échanges entre les deux services.

I-1 : les promotions.

En matière d'évolution des carrières, la politique municipale a été, comme les années précédentes, de récompenser les agents les plus méritants (qualité du travail, absentéisme).

Comme cela a été initié en 2008, les agents ayant atteint leurs objectifs annuels bénéficient des promotions (avancement d'échelon ou promotion au grade supérieur) dès qu'ils remplissent les conditions statutaires. Ces agents, s'ils sont volontaires, sont retenus en priorité pour effectuer des heures supplémentaires.

I-2 : la formation.

Les formations initiées fin 2010 se sont poursuivies en 2011 : préparation au concours de rédacteur, financement de permis de conduire.

D'autre part entre septembre 2011 et juin 2012, chaque agent devra se voir proposer au moins une formation professionnelle de perfectionnement. Ainsi ont d'ores et déjà été réalisées des formations pour le service des espaces verts, des écoles ou de la restauration scolaire.

I-3 : la communication interne.

Les conférences de pôles se sont réunies à plusieurs reprises et ont pu démontrer leur efficacité. Rappelons que cette instance réunit des agents volontaires de toutes catégories hiérarchiques autour de M. le Maire. A travers des échanges informels, elles constituent un lieu d'échange et de réflexion qui a pour but d'améliorer le dialogue social et le service rendu à la population.

I-4 : l'emploi et l'insertion des jeunes.

Au mois de septembre a été organisée une action inédite en matière de recrutement pour une collectivité locale : le recrutement express.

Tous les postes vacants au sein des services municipaux ont été mutualisés au cours de deux journées de recrutement. Partant du principe qu'un CV est forcément réducteur, chaque personne qui s'est présentée à ces journées a pu bénéficier d'un entretien de 15 minutes pour convaincre les cadres municipaux du bien fondé de sa candidature.

Sur un autre plan, les agents municipaux ont été sensibilisés à la cooptation. Ainsi lorsque dans leur entourage, ils connaissent une personne dont les compétences pourraient correspondre à un poste vacant, ils ont la possibilité de transmettre la candidature à la DRH.

Celle-ci l'examine sur un strict pied d'égalité par rapport aux autres postulants. S'il s'avère que la personne est retenue et qu'elle demeure plus d'un trimestre dans les effectifs communaux, les agents cooptateurs bénéficient d'une prime proportionnelle à la catégorie hiérarchique du poste. Plusieurs postes ont été ainsi pourvus.

Par ailleurs, comme les années passées nous avons recruté des jeunes Nocéens durant l'été. Ils ont pu ainsi, outre le salaire, acquérir une première expérience professionnelle.

De nombreux jeunes ont également pu effectuer leurs stages scolaires dans les services municipaux.

Il est également à souligner l'effort important fait par la municipalité en direction des jeunes Nocéens en difficulté recrutés en qualité d'apprenti ou de CAE. Ils peuvent de cette manière acquérir un diplôme et une expérience qu'ils pourront valoriser sur le marché du travail. Il importe de souligner que Neuilly-Plaisance se distingue en étant une des rares collectivités à avoir développé l'apprentissage dans ses services.

II-PROJETS POUR 2012

Au cours de l'année 2012, dans un contexte budgétaire contraint résultant de la crise financière mondiale, nous serons plus que jamais attentifs à ce que les agents qui le méritent soient valorisés et voient les effets de la crise limités en ce qui les concerne.

Ainsi, l'évaluation par objectifs qui permet pour chaque agent de contractualiser objectivement et clairement les attentes de la collectivité sera poursuivie. Elle perdurera d'ailleurs après la fin de la notation chiffrée qui disparaîtra après la notation de l'année 2012.

II-1 : la formation.

La formation restera une des pierres angulaires de la politique municipale en matière de ressources humaines. Ainsi l'année 2012 verra notamment la poursuite des actions en matière de formation initiées en 2011 : stages de management, formation pour les assistantes administratives ainsi que pour les agents des espaces verts, passage du permis de conduire.

II-2 : l'emploi et l'insertion des jeunes.

La formule du recrutement express ayant fait la preuve de son efficacité, une nouvelle session de recrutement d'un format plus modeste que la précédente a été organisée le 15 février dernier.

L'année 2012 verra également la poursuite du recrutement de jeunes en contrat aidé par le biais du dispositif des CAE en fonction des besoins dans les services.

II-3 : le suivi budgétaire.

L'élaboration du Budget Primitif 2012 a été faite avec la plus extrême rigueur. Un effort significatif de rationalisation des postes a été fait par chaque service. La pertinence de chaque poste a été examinée scrupuleusement.

L'objectif reste bien entendu de maintenir le niveau de services offerts à la population à des tarifs abordables pour tous, ce qui constitue une des caractéristiques de notre commune et de son art de vivre.

II-4 : l'action sociale.

Enfin en matière sociale, l'amicale du Personnel continuera à bénéficier d'une subvention profitant à l'ensemble de ses adhérents pour l'aider à maintenir une dynamique et une solidarité indispensable entre tous.

ACTIVITE, COMMERCE ET ARTISANAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles CADET, Conseiller Municipal Délégué au commerce,

Au cours de l'année 2011, la Ville a organisé de nombreuses manifestations afin de promouvoir le commerce et l'artisanat à Neuilly-Plaisance.

1- actions organisées par la Ville.

Suite au vif succès rencontré lors du mois de l'artisanat durant l'automne de l'année 2010, la Ville a souhaité mettre à l'honneur les artisans de Neuilly-Plaisance au fil de l'année 2012 en organisant :

- **une exposition de photos**, à travers la Ville qui présente les artisans dans l'intimité de leur atelier, mettant leur savoir-faire au premier plan.
- **des journées portes-ouvertes** les samedi 10 et dimanche 11 mars 2012, durant lesquelles les visiteurs peuvent entrer librement dans les ateliers de métiers d'arts et découvrir leurs pratiques.
- **un salon de l'artisanat** qui se tiendra du 31 mars au 3 avril au sein d'un espace de 1000 m² sis aux tennis couverts de la Ville, réunissant les œuvres des Meilleurs Apprentis de France, candidats au Concours Régional et Départemental 2012 de l'un des Meilleurs Ouvriers de France de la Région et des Artisans d'Art Nocéens.

Le 11ème Salon des Terroirs a attiré encore plus de visiteurs que l'année précédente et a regroupé 25 exposants de grande qualité. Chaque année, la liste d'attente se fait plus longue.

S'agissant des marchés hebdomadaires, au centre-ville comme au Plateau, ils rencontrent toujours le même succès.

Notre marché se classe à la 3ème place du classement des marchés de l'Est Parisien.

Sur les marchés du Centre et du Plateau décorés par les services de la Ville, de nombreuses manifestations ont été organisées comme la Chandeleur, Mardi-gras, Pâques, la fête du muguet ou les animations spéciales de Noël. Le stand de la mairie sur le marché du Centre, toujours présent, aura été encore très apprécié des petits et des grands.

Afin de faciliter l'accès des Nocéens aux différents marchés, une navette gratuite est mise à disposition. Tous les dimanches matins, un service voiturier est également proposé. A ce jour, plus de 70 voitures en moyenne par matinée sont prises en charge gracieusement par les services municipaux. Il est intéressant de noter que 30% des usagers de ce service ne sont pas Nocéens ce qui prouve l'attractivité du marché de Neuilly-Plaisance.

L'objectif est de maintenir la qualité des commerces, en sélectionnant ces derniers avec rigueur lors des attributions de stands, et en renforçant le partenariat avec leurs représentants pour la mise en place d'animations concertées.

A l'occasion de l'accueil des nouveaux habitants, chacun s'est vu offrir des bons d'achats à utiliser auprès des commerçants de la commune.

2- actions soutenues par la Ville.

Au cours de l'année 2011, la Ville a poursuivi sa politique de soutien à l'Union des commerçants en finançant, lors des fêtes de Noël, un défilé aux lampions ainsi que des tours de calèche. Le personnel communal a, cette année encore, participé à la réussite des animations.

De même, grâce au partenariat avec l'association Initiative 93 à laquelle notre commune est adhérente, deux prêts d'honneur d'un montant total de 21 000 € ont été accordés à des commerçants œuvrant respectivement dans le domaine de l'optique et des soins de beauté.

Durant cette période, dix-neuf commerçants et artisans se sont installés sur le territoire de la commune et participent ainsi au dynamisme local en développant l'offre d'emploi sur la Ville.

De nombreuses consultations avec les commerçants non sédentaires sur l'aménagement du centre-ville ont permis de connaître leurs préférences et leurs besoins, en vue de l'aménagement de la future halle et des initiatives à mettre en place afin de renforcer la diversité des commerces de qualité au sein de Neuilly-Plaisance.

3- objectifs 2012.

En 2012, ces actions se poursuivront grâce à la présence de notre ambassadeur du commerce local qui remplit sa mission malgré la conjoncture économique actuelle.

La Ville maintiendra la concertation avec les propriétaires de murs commerciaux en leur présentant des porteurs de projets.

La municipalité continuera à anticiper la fermeture de commerces en proposant les reprises de fonds à des commerçants indépendants ou à des enseignes de qualité.

La commune, en lien étroit avec l'Union des commerçants, continuera d'apporter un soutien actif à la promotion du commerce de proximité grâce entre autres à des animations commerciales.

URBANISME

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

BILAN DE L'ANNÉE 2011

A- En matière d'autorisations d'occupation du sol, ont été déposées en 2011 :

- 72 demandes de permis de construire
- 147 déclarations préalables
- 128 demandes de certificat d'urbanisme
- 4 demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un ERP
- 428 déclarations d'intention d'aliéner (dont 114 transmises à VEOLIA EAU pour contrôle des installations intérieures d'assainissement)
- 412 demandes de renseignements d'urbanisme

100 logements ont été autorisés en 2011.

B- Acquisitions immobilières et cessions immobilières

1- Acquisitions immobilières

- Logement situé au 1, Bd Gallieni.

Acquisition du logement en vue de poursuivre la politique communale de renouvellement urbain le long de l'ex RN 34.

- Quatre parcelles non bâties situées dans le secteur Bel air (Les cahouettes)

Acquisition dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible qui a pour objet de permettre la préservation du secteur ainsi que son aménagement ultérieur en espaces verts et en jardins familiaux.

- Parcelles de voirie situées au 57, avenue Victor Hugo et 32, rue Faidherbe

Intégration de ces parcelles dans le domaine public routier communal (élargissement du trottoir).

- Terrain à bâtir situé au 33, Bd Gallieni et 2-4, rue Rémondet-Lacroix

Acquisition de ces terrains en vue de poursuivre la politique communale de renouvellement urbain le long de l'ex RN 34 et permettre la réalisation de logements sociaux.

2- Cessions immobilières

- Parcelles cadastrée section C N°1800, C N°3555 et C N°3556 situées au 25-27, Bd Gallieni et 2 bis, rue Raspail

Vente de ces parcelles à la société BOUYGUES IMMOBILIER, en vue de la construction d'une Résidence Sociale Etudiante.

C- Réaménagement du centre ville

Les concertations se sont poursuivies avec les commerçants pour la mise en place d'un plan de stationnement adapté à la redynamisation du commerce local.

Simultanément, le développement futur de l'Intermarché a été planifié tant sur le plan foncier qu'administratif.

Les acquisitions foncières se sont poursuivies à un rythme soutenu afin de maîtriser le réaménagement du centre ville tant sur le plan financier, en s'assurant une valorisation des acquisitions communales que sur le plan urbanistique.

D- Réalisation du Pôle Santé sur le terrain sis au 104, avenue du Maréchal Foch

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), qui reçoit des personnes adultes atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie, a ouvert ses portes en novembre 2011.

Cet établissement permettra l'accueil de 52 personnes :

La M.A.S sera constituée de deux unités de 10 résidents et de deux autres unités de 11 résidents. Deux chambres de ces unités seront destinées à de l'accueil temporaire. Dix accueils de jour pourront en plus être reçus pendant la journée.

Les travaux de construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 113 lits ont été engagés au cours du premier semestre 2011 pour une ouverture prévue en juillet 2012.

E- ZAC du Canal

Les travaux d'aménagement en voie paysagée réservée à la circulation douce (piétons et vélos) de la rue du Canal, pour la partie comprise entre l'allée Claude Monet et la Marne, ont été réalisés conformément à la programmation de la ZAC du Canal.

F- Logements sociaux

En 2011, 34 logements communaux ont fait l'objet auprès de la Préfecture d'une demande de conventionnement en vue de les intégrer dans le quota des logements sociaux.

Les conventions ont été validées en novembre 2011 par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et approuvées par le Conseil Municipal le 12 janvier 2012.

Dans le même esprit, la commune a préempté un terrain appartenant à IMMOAUCHAN afin de réaliser des logements sociaux et se rapprocher des obligations de l'article 55 de la loi SRU.

ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2012

Pour 2012, les orientations suivantes sont proposées :

A- Réaménagement du centre ville

La commune continuera à acquérir les parcelles nécessaires au renouvellement du centre ville et valoriser son foncier, ce qui permettra de réaliser l'objectif de requalifier sans entrainer un coût supplémentaire pour les finances municipales.

Les études quant à la valorisation des différents îlots seront poursuivies.

Une mise en concurrence pour AMO a été lancée en janvier afin de réaliser la phase programmatique du réaménagement du centre ville et de vérifier la pertinence des aménagements retenus et de l'équilibre financier.

Une expérimentation de modification du stationnement sur l'avenue Foch sera menée à partir de fin février permettant ainsi de conforter les hypothèses de réorganisation du centre ville et un meilleur accès des clients aux commerces locaux.

B- Requalification urbaine des abords du Boulevard Gallieni (RN 34)

Après la requalification engagée de l'îlot Raspail, Gallieni, Rémondet-Lacroix, d'autres îlots seront réaménagés et construits afin de donner une image nouvelle de ce quartier, en particulier en entrée de ville.

Ainsi, l'îlot situé entre la rue Rémondet-Lacroix, le Boulevard Ferdinand Buisson et le Boulevard Gallieni, fera l'objet d'une procédure de modification du plan d'occupation des sols et d'une demande de permis de construire dans le courant de l'année 2012.

La Ville continuera de mener des études de requalification urbaine sur l'îlot compris entre la rue du Canal et la rue du bac, en continuité avec la ZAC intercommunale du Canal.

Les travaux de construction en vue de la réalisation sur un terrain situé rue du Canal d'une Résidence de Tourisme de 64 chambres qui sera également dotée d'un restaurant de qualité, débuteront au cours du premier semestre 2012.

C- Extension des jardins familiaux

Six nouvelles parcelles de jardins familiaux seront aménagées en 2012, ce qui portera leur nombre à treize dans le secteur du bel air.

D- Poursuite de la politique environnementale de la commune

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, dont l'objectif est, d'une part, de prévenir ou de réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit et, d'autre part, de préserver des zones calmes dans les territoires, sera engagé lorsque les plans élaborés par l'Etat et les autres collectivités publiques pour la partie des infrastructures qui les concernent auront été adoptés.

LOGEMENT SOCIAL ET LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

Au 1^{er} janvier 2011, le nombre de logements locatifs sociaux s'élève à 1 311 soit 15,46 % du nombre des résidences principales.

La commune poursuivra en 2012 ses efforts afin d'augmenter le nombre de ces logements et se rapprocher ainsi du quota légal fixé à 20 % : poursuite des acquisitions, réhabilitation de logements anciens, mise en place d'un système de conventionnement des logements existants.

Ainsi, une Résidence pour Etudiants d'une capacité totale de 230 logements sociaux est en cours de construction sur les abords de la RN 34, à l'angle des rues Raspail, Rémondet-Lacroix et Gallieni.

Par ailleurs, la commune a préempté les terrains situés au 33, Boulevard Gallieni en vue d'y réaliser également des logements sociaux.

CONCILIATION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne BONGARD, Conseillère Municipale Déléguée à la conciliation,

En 2011, 80 affaires ont été traitées en conciliation directe en Mairie.

Parmi celles-ci :

- 59 ont été réglées de façon amiable
- 6 sont toujours à l'étude.
- 5 n'ont pu être traitées, les parties refusant la conciliation.
- 10 ont connu une suite judiciaire à la demande d'une des parties.

Comme l'année dernière, les principales sources de conflit sont :

- des problèmes de nuisances sonores.
- des problèmes de nuisances liées à la présence d'animaux (chiens, chats, pigeons).
- des problèmes d'entretien de végétation mitoyenne.
- des problèmes relationnels entre Nocéens, leurs voisins, leurs banques, leurs assureurs, leurs commerçants.
- des relations conflictuelles entre locataires et propriétaires.
- des problèmes liés au stationnement.

De plus, 162 dossiers ont trouvé une solution lors d'entretiens téléphoniques.

En conclusion, l'année 2012 verra la poursuite de ces conciliations qui pour la plupart relèvent de l'incompréhension et d'une forme d'incivisme accompagnées de manque de respect le plus élémentaire.

SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint Déléguée à la jeunesse,

Le Service Municipal Jeunesse offre plusieurs types d'activités (accompagnement scolaire, ateliers sportifs et culturels, accueil de loisirs, ateliers sociolinguistiques, cours du soir de français).

L'activité du service répond à une forte demande des administrés. Nous donnons chaque jour une réponse adaptée à leurs besoins en développant au mieux les actions qui leur sont destinées.

Dans le cadre de l'accompagnement scolaire :

- Maintenir le partenariat avec les établissements scolaires (Ecoles Cahouettes, Bel Air et collège Jean Moulin) afin d'avoir une meilleure lisibilité sur le suivi et l'évaluation de nos actions.
- Poursuivre l'accueil de collégiens exclus de leur établissement en respectant la procédure engagée entre le Collège Jean Moulin et le service jeunesse. (ex : entretien préalable).
- Optimiser le partenariat entre les parents et notre service quant aux difficultés rencontrées par leurs enfants en les incitant à participer aux rencontres trimestrielles (enfants/parents/accompagnateur scolaire).
La présence de 80% des parents à la réunion du premier trimestre 2011/2012 soit plus de 70 personnes, nous prouve l'intérêt d'une telle rencontre.
- Assurer le suivi individuel des enfants grâce à la tenue d'une fiche d'évaluation permettant d'adapter nos méthodes.
- Continuer à assurer les trajets sécurisés à pied des élèves des écoles Cahouettes, Edouard Herriot et Bel Air pour les mener à nos services.

Dans le cadre des accueils de loisirs :

- Proposer deux lieux de séjours de vacances en juillet, l'un à la Base de loisirs de Buthiers (77) à destination des 6/10 et 11/14 ans et l'autre en Ardèche (séjour sport d'eaux vives) pour les 14/17 ans.
- Assurer nos activités de loisirs lors des petites vacances en proposant un panel d'actions sportives et culturelles à destination des 6/10 et des 10/15 ans avec un encadrement qualifié et expérimenté.
- Maintenir nos initiations aux jeux de société, les samedis après-midi et les développer le mercredi matin.

Dans le cadre de nos manifestations :

- Mise en place d'une « fête des familles » au sein du quartier.
- Participation aux grands événements organisés par la Ville type fête du Parc.
- Développement d'un partenariat avec la société bailleur Batigère qui organise les animations « sculpte en famille » et « foot-Freestyle » en extérieur, menées par des professionnels et des sportifs de haut niveau à destination des locataires de la résidence des Renouillères.

Dans le cadre de notre action pour les adultes :

- Optimiser l'accueil des primo-arrivants inscrits à nos ateliers sociolinguistiques en adaptant notre pédagogie à leurs besoins.
- Proposer comme l'an dernier des sorties familiales (les visites de l'Institut du monde arabe et des sites d'Emmaüs ont été appréciées en 2011).

Dans le cadre de nos actions d'information, de prévention et d'insertion à destination des plus de 14 ans :

- Proposer des actions de prévention, d'information et d'accompagnement à destination des adolescents telles que :
 - Réalisation de stages de préparation au brevet des collèges (vacances de printemps)
 - Sensibilisation à la sécurité routière (Forum de prévention)
 - Participation à l'orientation scolaire et professionnelle.
- Réaliser des actions de sensibilisation (Racisme, Tabac, Sida, Drogues...).
- Maintenir l'accès aux postes informatiques (rédaction de CV, lettre de motivation et Internet).

- Maintenir le travail engagé afin de créer des chantiers pour les jeunes avec les bailleurs sociaux du quartier (rénovations, entretien...).

Dans le cadre du studio musique :

- Cette année, le studio a produit avec efficacité et professionnalisme un tube, « Les engagés » et les EPK pour les artistes Nocéens primés à différents concours, ceux-ci leur serviront à faire leur promotion.
- Soutenir les nouveaux musiciens Nocéens dans leurs :
 - Répétitions
 - Créations
 - Conceptions d'albums personnels ou collectifs.
- Co-organisation de concerts « Trop plein de sons » avec le service culturel de la Ville et maintenir les manifestations musicales à l'espace concert de la bibliothèque municipale une fois par mois.

Dans le cadre de notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales :

- Permettre aux enfants de l'accompagnement scolaire de bénéficier de chèques lecture. En juin 2011, le président de la CAF 93 est venu personnellement remettre une centaine de ces chèques à nos jeunes écoliers sous le regard attendri de leurs parents.
- Signature d'une convention pour les « Pass'sports-loisirs » afin d'éviter aux familles d'avancer les frais liés aux activités des mercredis et vacances scolaires.
- Permettre par le biais du dispositif Aide aux Vacances Enfants une prise en charge partielle du coût du séjour organisé par le service.

La Ville désire que la qualité du service serve la jeunesse Nocéenne dans sa globalité en soutenant son accès à la citoyenneté et s'enrichisse des relations intergénérationnelles. Nous organisons des échanges avec la résidence des Pins autour d'activités ludiques, de jeux de société, de représentations et de goûters partagés. Les activités sportives et manuelles, les sorties culturelles et autres événements réalisés en commun par nos différentes structures favorisent la mixité sociale souhaitable.

SERVICES TECHNIQUES, ESPACES VERTS ET TRAVAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint Délégué aux services techniques, aux espaces verts et aux travaux,

I - VOIRIE ET AMENAGEMENTS

En 2011 les travaux suivants ont été réalisés :

- Réfection des trottoirs angle Faidherbe/ Victor Hugo et rue de la Marne, tronçon compris entre la rue Bourreau Guérinière et le Rond Point du Chalet
- Reconstruction de la placette en impasse avenue Georges Pompidou
- Reconstruction avenue Aristide Briand (compris entre la rue Fernand Sanglier et l'avenue du Nord)
- Coussins berlinois CME Renouillères
- Aménagement avenue des Caves d'Avron
- Reprises de voirie VL3
- Gravillonnage parking Chanzy, allée du SJEPV et Chemin du Bel Air
- Aménagement rue Edgar Quinet sortie Gare RER
- Renforcement de chaussée Chemin des Pelouses d'Avron, chemin des Eaux, avenues des Fauvettes, Carnot et rue du Coteau des Vignes
- Réfection trottoirs côté pair et impair avenue Paul Doumer de Georges Clémenceau à Gabriel Péri
- Réfection des trottoirs place de l'Eglise
- Réfections ponctuelles de chaussées et trottoirs

En 2012 le programme de réfection de trottoirs et de chaussées sera poursuivi.

II - ECLAIRAGE PUBLIC – SIGNALISATION TRICOLEURE

En 2011, la commune a poursuivi sa campagne de remplacement de lanternes. Plus de 200 lampes ballons fluos (B.F) 250 W ont été remplacées par des lampes au sodium haute pression (S.H.P.) 150 W permettant de générer des économies sur les consommations électriques tout en améliorant l'éclairage et donc la sécurité.

Cette action sera poursuivie sur 2012.

Par ailleurs les travaux suivants ont été réalisés :

- Réfection peinture de 257 candélabres
- Fourniture et pose de 4 projecteurs sur la VL1
- Entretien du réseau d'éclairage public et maintenance des équipements

III - ORDURES MENAGERES - COLLECTES SELECTIVES

Les évolutions de tonnages des différents flux collectés en 2011 par rapport à ceux de 2010 s'établissent comme suit :

	2010	2011	Variation %
O.M	5 316,00 t	5 307,16 t	- 0,17 %
E.M	688,20 t	745,16 t	+ 8,28 %

	2010	2011	Variation %
VERRE	479,52 t	468,36 t	- 2,33 %
PES	893,67 t	917,82 t	+ 2,70 %
DECHETS VERTS	908,90 t	940,76 t	+ 3,50 %

Depuis le 16 février 2007, la commune s'est engagée dans une nouvelle action éco-citoyenne en mettant à disposition des Nocéens dans les écoles, à la piscine et à la mairie, des conteneurs permettant la collecte des bouchons en plastique. Il a ainsi été récolté :

	2010	2011	Variation %
BOUCHONS	7,366 t	10,902 t	+ 48 %

Suite à la mise en place d'une convention passée entre OCAD3E et la Ville durant l'année 2008, la collecte sélective des lampes usagées et des déchets d'équipement électriques et électroniques s'établit comme suit :

	2010	2011	Variation %
Lampes/tubes	250Kg	143Kg	- 42,80 %

	2010	2011	Variation %
DEEE	69,542 t	61,185 t	- 12,02 %

En 2012, la Ville continuera sa politique de communication et de sensibilisation concernant le tri sélectif notamment via des articles régulièrement publiés dans le Neuilly-Plaisance Echos.

Certaines classes de CM1 et CM2 de la Ville participeront à des ateliers sur les thèmes de la gestion et de la réduction des déchets.

La Ville va proposer aux Nocéens de s'équiper d'un composteur à petit prix en vue de réduire de façon significative les tonnages relatifs aux ordures ménagères, et participer ainsi à l'opération «50 000 composteurs en 2014 » organisée par le SYCTOM.

IV – ASSAINISSEMENT

L'année 2011 a vu les travaux suivants :

- Travaux de renouvellement d'ouvrages existants vétustes (branchement Eaux Pluviales rue Georges Clémenceau, antenne avaloir angle Jean Jaurès/Edgar Quinet)
- Travaux d'entretien et de maintenance des réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées

Durant l'année 2012 la modernisation des réseaux et leur mise en conformité seront poursuivies pour améliorer la qualité des rejets en Marne et ainsi préserver l'environnement naturel.

L'année 2012 verra également la création d'un collecteur d'Eaux Usées avenue du Général de Gaulle et un collecteur d'Eaux Usées rue Paul Vaillant Couturier.

V – ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

L'année 2011 a vu le commencement des travaux de mise aux normes.

Ces derniers ont débuté à l'école du Centre, qui a été équipée de deux rampes, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

VI – ESPACES VERTS

En 2011, les travaux suivants ont été réalisés :

- Réalisation de jardinières en pavés place de la République
- Remise en état de l'arrosage automatique au square Ionesco
- Plantation de 2 oliviers, d'arbustes et de végétaux sur l'ensemble de la Ville
- Elagage de 10 acacias sortie VL1 côté square Jean Mermoz, abattage et dessouchage du cèdre place Emile Zola
- Taille d'éclaircissage et mise en conformité sur différents quartiers
- Réfection arrosage automatique VL1 et VL2 et installation de programmeurs
- Plantation de 16 arbres d'alignement

Pour 2012, le service des Espaces Verts continuera à veiller au bon fleurissement de la Ville. Cette dernière va participer au concours des Villes et Villages fleuris en vue d'obtenir une 1^{ère} fleur.

FINANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

1 – Le contexte international et national

Nous subissons une crise économique depuis 2008, soit depuis plus de 4 ans.

Cette crise perdure et perdurera, sans aucun doute, longtemps. Cela implique un net ralentissement de la croissance économique mondiale.

Au-delà de la forte hausse des cours pétroliers dans un environnement politique très incertain dans certaines régions du monde, la confiance des ménages et des entreprises se dégrade, le chômage demeure à des niveaux très élevés tandis que les marchés financiers restent très volatils.

A cela s'ajoute les difficultés financières de certains Etats européens, tels la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et l'Irlande.

C'est pour cela que les collectivités doivent s'impliquer largement dans ce contexte difficile.

2 – L'Environnement fiscal et budgétaire

Les ressources de la commune dépendent en partie des décisions inscrites dans la loi des finances 2012.

Divers fonds nationaux de péréquation sont créés et sont alimentés par un prélèvement sur les recettes fiscales du secteur communal, afin d'assurer une solidarité et un rééquilibrage entre les ressources des communes riches et celles des communes pauvres.

La priorité de l'Etat est de mettre en place un mécanisme permettant de respecter la norme d'évolution «zéro valeur» de ses concours financiers aux collectivités.

En conséquence, au niveau local, le Budget Primitif sera revu au plus près des réalisations de l'année 2011 avec :

- un effort soutenu de maintien des dépenses courantes
- une aide financière conséquente auprès des associations essentiellement nocéennes, dans une conjoncture difficile, afin de maintenir leurs activités et de garder un lien social fort
- la poursuite du suivi rigoureux et quotidien de la trésorerie engendrant des économies substantielles sur les intérêts de la dette
- une volonté d'un désendettement continu avec un recours minimum à l'emprunt grâce à un autofinancement important
- une recherche des recettes, de plus en plus rares, auprès de la Région et du Département qui souhaitent clairement se désengager.

Des actions complémentaires pourraient être envisagées au cours de l'année, grâce à la gestion prudente des années précédentes et sous réserve de l'attribution de nos recettes prévues initialement.

3 - Conclusion

Compte tenu du gel des dotations de l'Etat pour plusieurs années et de l'accès restreint à l'emprunt, l'anticipation des budgets à venir s'impose.

Les marges de manœuvre financière sont de plus en plus réduites.

Les communes doivent faire preuve d'une prudence accrue, revoir à la baisse leurs investissements et contribuer ainsi à l'effort national de réduction des déficits publics.

Aussi, afin de limiter la pression fiscale et de ne pas mettre en plus grande difficulté les nocéens en situation financière fragile, cette année encore, pour la 6^{ème} année consécutive, nous n'augmenterons pas les impôts locaux tout en maintenant les mêmes services à nos administrés.

Ce budget est réaliste et entame une nouvelle réflexion sur les réformes structurelles que nous devons mener et les décisions que nous prendrons.

POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint Déléguée aux sports et à la sécurité,

En 2011 :

La Police Municipale a su confirmer l'efficacité dont elle avait déjà fait preuve en 2009 et en 2010 et cela, malgré les difficultés rencontrées pour recruter des agents opérationnels et engagés dans leurs missions.

Présente 7 jours sur 7 dont 5 jours jusqu'à 1h00 du matin, voire 2h00, la Police Municipale est très attachée à répondre au plus vite et au mieux aux légitimes sollicitations des Nocéens.

L'engagement et la détermination des agents de la Police Municipale a largement contribué à faire que la délinquance soit en baisse sensible à Neuilly-Plaisance (taux le plus faible depuis 10 ans) maintenant ainsi notre Ville dans le palmarès des villes les plus sûres de la Seine-Saint-Denis.

La Police Municipale :

- a patrouillé à pied dans le centre ville tout particulièrement en décembre.
- a patrouillé à pied régulièrement sur les Bords de Marne et Voies Lamarque le soir et la nuit.
- a sillonné la ville pour faire respecter les règles de stationnement.
- a répondu à tout appel de Nocéens à fin préventive ou pour détresse.
- a permis aux Nocéens d'avoir un calme total pour les nuits du 13 juillet et du 31 décembre.
- a mené des actions de surveillance dans les halls d'immeubles.
- a agi conjointement avec la Police Nationale, pour des opérations de jour, comme de nuit.

La Police Municipale s'est également attachée à remplir ses missions habituelles :

- Opérations tranquillité-vacances
- Sécurité banque
- Services d'ordre
- Ouvertures et fermetures de bâtiments communaux
- Respect des arrêtés municipaux.

* Le service « Navette » a effectué 925 opérations répondant à toutes les demandes formulées. Sur simple appel téléphonique pour prendre rendez-vous la veille, les personnes âgées sont véhiculées sur les lieux souhaités dans Neuilly-Plaisance.

* 5 jours sur 7, le secrétariat du poste fait l'accueil du public et assure les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du service :

- Relais « Navette » par téléphone
- Relais avec la patrouille Police Municipale par radio et téléphone
- Délivrance des cartons de dérogation en zone bleue pour les riverains
- Recueil des objets trouvés
- Enregistrement des chiens dangereux et dossiers pour la délivrance des permis de détention de ces animaux.

Pour 2012 :

C'est toujours avec la même détermination au service des Nocéens que l'équipe de la Police Municipale se mobilisera :

- pour répondre à leurs demandes
- pour améliorer toujours la tranquillité et la sécurité de tous.

Elle continuera à adapter son fonctionnement en étendant au maximum sa présence sur le terrain afin de répondre toujours au mieux aux légitimes demandes des Nocéens.

La mise en place du système de vidéo protection renforcera l'attention qui est déjà portée aux lieux pouvant présenter le plus de difficultés.

GARDE VERTE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint Déléguée aux sports et à la sécurité,

En 2011

La Garde Verte, par tous les temps, a continué à effectuer ses missions sur les sites verts de la Ville, offrant à tous des lieux accueillants et tranquilles.

Durant l'été, l'ouverture du parc jusqu'à 21h30 a permis à tous de profiter des lieux en toute quiétude et cela grâce au renfort de jeunes en job été qui ont complété utilement l'équipe.

Pour l'an 2012

La Garde Verte verra sa mission évoluer pour renforcer le contact avec les visiteurs.

Elle agira en liaison directe avec la Police Municipale pour maintenir une présence prolongée sur les sites verts de la Ville, Voies Lamarque et les Bords de Marne.

SECURITE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint Déléguée aux sports et à la sécurité,

EN 2011

Conformément à la réglementation en vigueur, la Délégation à la Sécurité des Bâtiments a tenu 16 Commissions

Communales de Sécurité et d'Accessibilité :

- 10 dans les bâtiments communaux (Ecoles Elémentaires Herriot, Joffre et Bel Air, Gymnase Saluden, Cinéma La Fauvette, la Crèche du Centre, la MCJ, le Centre de Loisirs des Renouillères, la Bibliothèque et la Salle des Fêtes),
- La manifestation des Vœux de la Municipalité,
- 5 dans des établissements privés (ED, la Maison d'Accueil Spécialisée du Pôle Santé, la Résidence de Personnes Agées « Les Pins » et le GIS Hôtel).

Ces commissions contrôlent rigoureusement la conformité des lieux selon les règles en vigueur en matière de Sécurité Incendie.

EN 2012

9 commissions de sécurité sont normalement programmées conformément aux obligations réglementaires. Elles concerneront 3 bâtiments communaux, la manifestation des Vœux ainsi que 5 ERP privés.

Dans le respect des normes de sécurité, la Ville assure un suivi régulier des bâtiments communaux.

Les équipements relatifs à la protection contre l'incendie, 750 extincteurs entre autres, sont toujours contrôlés tous les mois par nos services et vérifiés annuellement par une entreprise spécialisée.

Les plans d'interventions en cas d'inondations et d'intempéries hivernales (neige, verglas) restent toujours actifs.

SERVICE EMPLOI ET PROJET DE VILLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

Le service Emploi Projet de Ville s'adresse aux allocataires du RSA mais également à tous les demandeurs d'emploi qui sont dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle. Dans le cadre des rencontres avec les conseillers, chacun doit pouvoir travailler un projet professionnel, voire un projet de vie et retrouver une activité.

Chaque année, nous recevons un nombre croissant de personnes sans emploi et sans ressource. Elles sont accompagnées par le Projet de Ville dans le cadre du RSA, lui-même supervisé par le Conseil Général. Ce dernier donne les axes de travail, fixe les objectifs liés à la contractualisation, aux prescriptions, aux sorties emploi et nous soutient dans notre démarche.

Si nous identifions un manque de compétences professionnelles, nous pouvons le résoudre par une formation ou un stage. De même, nous savons mobiliser nos relais pour trouver des solutions aux problématiques rencontrées. Les réseaux quel qu'ils soient, restent et demeurent un plus dans un parcours d'insertion.

Notre travail consiste à prendre en compte les demandes rapidement et ainsi prévenir les risques de voir les suivis s'inscrire dans une longue période de chômage. Notre rôle consiste aussi à faire accepter les contraintes liées au monde du travail à des personnes qui ont perdu tous leurs repères.

Nous sommes également capables d'apporter une expertise sur les situations et ainsi, permettre aux bénéficiaires de mieux appréhender les inquiétudes liées à une reprise d'activité.

Au-delà de cet accompagnement professionnel, nous avons la capacité de tout entendre dans le but de permettre aux usagers de retrouver la capacité à s'impliquer et de faire de leurs faiblesses, une force.

Lorsque nous gagnons la confiance de nos usagers, nous pouvons travailler tous les axes de l'insertion qu'ils soient professionnels et/ou sociaux. Adeptes du dialogue, nous mettons tout en œuvre pour garder le lien et offrir un espace d'expression sans jugement.

Cette confiance est tout aussi importante à obtenir de la part des entreprises pour gagner en légitimité et obtenir leur soutien, notamment lors de nos orientations sur des postes à pourvoir, à partir de profil parfois atypiques.

Et enfin, notre dernière mission vis-à-vis des jeunes de 16/25 ans, consiste à leur faire rencontrer la Mission Locale pour mieux les aider à préparer leur avenir.

ACTIVITES CULTURELLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

I. BILAN 2011

La Ville de Neuilly-Plaisance met en œuvre tout au long de l'année, des manifestations culturelles, pour la plupart gratuites, facilitant l'accès à la culture pour tous les Nocéens.

Le mot d'ordre de l'équipe municipale est de permettre à tous de profiter d'un cadre de vie riche en découvertes et la municipalité agit toujours pour encourager et valoriser toute la diversité des expressions artistiques : expositions, salons, concerts, spectacles, bals, conférences, théâtre...

A/ les temps forts de l'année 2011

Le Salon des arts créatifs, le Salon des terroirs ou les spectacles de **l'école municipale de musique et du Centre Municipal des Activités Sportives et Culturelles** (...) témoignent de la qualité et de la diversité des spectacles proposés aux Nocéens.

La Ville a également programmé des concerts de musique « Trop Plein de Sons », ce label qui a pour objectif de servir de tremplin musical aux jeunes Nocéens. Mission accomplie puisqu'il a permis à nos artistes en herbe de se produire à deux reprises dans les grandes salles parisiennes que sont La Bellevilloise et Le Réservoir. La Salle des Fêtes et l'espace concert de la bibliothèque ont également accueilli nos jeunes talents.

Le Conseil des Jeunes, avec l'aide de la Ville, a organisé une soirée Dance-Floor, qui a réuni près de 200 jeunes à la Salle des Fêtes.

La 9^{ème} édition du Salon du Livre Policier a connu un franc succès. La mobilisation des auteurs et les rencontres qui ont ponctué ce « Week-end Noir », contribuent à la reconnaissance toujours plus importante de ce rendez-vous Nocéen initié il y a 10 ans.

Les familles ont aussi été nombreuses à répondre à l'invitation de la Ville à l'occasion de la fête du plateau en juin dernier. Balades en poney, barbecue, jeux (...) ne constituaient que quelques-unes des animations auxquelles ont participé plus de 12 000 personnes.

De même, à l'occasion de la rentrée, les associations Nocéennes ont activement participé à un grand rassemblement festif au parc. Ce fut l'occasion pour tous de découvrir la grande diversité des activités proposées.

D'autres rendez-vous, plus coutumiers tels que la Brocante d'automne ou la ferme de Noël sont autant de manifestations qui rencontrent toujours un vif succès.

Les moments conviviaux à destination de nos aînés ne manquent pas : thés dansants, colis de Noël, banquets des anciens... sans oublier la solidarité par les rencontres avec la Prévention Routière, ou bien encore le don du sang. Il est d'ailleurs à noter qu'à ce titre, le jury du label « Commune donneur » nous a décerné pour 2011 le « cœur collecte ».

Au-delà de ces initiatives menées par la Ville, nous pouvons ajouter des conférences, la fête des voisins, les lotos, les spectacles et expositions des associations variées ne constituent que quelques exemples des actions initiées par le monde associatif Nocéen et soutenues par l'équipe municipale.

B/ Le cinéma municipal

Notre cinéma municipal a poursuivi sa programmation qui a conduit les quelques **27 944 cinéphiles** à pouvoir profiter, à la fois, des grands succès populaires et des films moins connus.

Pour la seconde année « La Fauvette » a participé à la fête nationale du cinéma.

La nouveauté, cette année ce sont les ciné-goûters qui ont lieu une fois par mois, rencontre réservée aux enfants de moins de 6 ans avec film et goûter. « La Fauvette » a également participé aux rencontres cinématographiques de Seine-Saint-Denis lors desquelles, elle a animé une conférence sur la comédie musicale.

II. ORIENTATIONS 2012

Pour l'année 2012, de nombreuses manifestations « tout public » sont prévues :

A/ Des expositions et des activités à la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale « Guy de Maupassant », ainsi que son espace polyvalent accueilleront cette année une série d'animations et d'expositions organisées par les associations Nocéennes.

Depuis le début de l'année 2012, les événements ont été nombreux :

Nos jeunes artistes de « Trop Plein de Sons » se sont produits à deux reprises dans la salle polyvalente de la bibliothèque. L'association Gyrafrique y a également donné un concert.

Monsieur PETER a tenu une conférence à la bibliothèque sur la Commune de Paris.

Les enfants ont pu participer à « l'heure du conte ».

Prochainement, les amoureux de littérature se retrouveront autour d'un souper littéraire « Toques et plumes » et à des ateliers graphiques.

Naturellement, des concerts « live » du festival « Trop Plein de Sons » seront organisés pour le bonheur des amoureux de la Musique.

B/ A la Salle des Fêtes

Lieu phare des événements Nocéens, la Salle des Fêtes a déjà fait le plein depuis le début de l'année.

Le Salon « **Toutes collections** » a accueilli un nombreux public de chineurs.

Les lotos de l'entente cycliste et de l'école des Cahouettes ont eu beaucoup de succès.

La galette des anciens est un moment toujours aussi convivial.

L'année 2012 a donc débuté avec la présence d'un public fidèle à tous les événements initiés par la ville. Ces succès ne sont qu'un début, puisque comme chaque année, les spectacles de théâtre et de danse du CMASC, ainsi que le concert de fin d'année de l'Ecole de Musique feront le plein.

De même que la 10^{ème} édition du Salon du livre policier « **Week-end Noir à Neuilly-Plaisance** » et l'attribution des prix « **Lion Noir** » et « **Lionceau Noir** » va attirer des écrivains de talent ainsi que des milliers de visiteurs.

L'année 2012 a débuté avec le lancement de **l'année de l'artisanat**, occasion de découvrir les magnifiques photos de nos artistes et artisans Nocéens.

Ces derniers vont ouvrir leur atelier pour le plus grand plaisir des amateurs, curieux et passionnés.

En mars, **le salon de l'artisanat** verra se dérouler le concours départemental et régional d'un des meilleurs apprentis de France, en présence des meilleurs ouvriers de France, des compagnons, des artisans Nocéens, des institutions, des établissements de formation aux métiers d'art.

Et bien-sûr, nous reprendrons nos traditionnels rendez-vous : **Fête du parc, brocante, animations de Noël...**

CMASC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

Le Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle poursuivra en 2012, ses missions auprès de ses adhérents, en restant attentif à leurs souhaits et à leurs choix liés à l'actualité artistique.

Le « *Pass toutes activités* », laissez-passé pour la pratique d'une ou plusieurs activités, permet à nos Nocéennes et Nocéens en période de crise actuelle, de participer aux disciplines culturelles et sportives pour un paiement unique.

La palette d'activités est large et variée, il est proposé aujourd'hui, malgré la conjoncture, 25 activités sportives et culturelles encadrées par 25 professeurs expérimentés.

Véritable moteur de la vie culturelle municipale, le CMASC applique à la lettre l'engagement d'une culture accessible au plus grand nombre. Il est également chargé de faire le lien entre professeurs et adhérents.

Grâce à l'instauration d'un tarif préférentiel en 2010 pour les plus jeunes et, devant la demande croissante, un 3^{ème} cours d'éveil à la danse a été créé cette année.

Avec l'arrivée du logiciel Culturel et sa mise en place, nous faciliterons la vie administrative du Centre et serons en mesure de partager les informations avec les autres services municipaux. Le CMASC participera également à la dématérialisation des relations entre usagers et administration par le biais de l'espace famille.

Le CMASC ce sont des cours mais également des expositions temporaires, des représentations théâtrales, des spectacles de danses, des animations diverses, des sorties culturelles, le concours de nos aînés du foyer de l'amitié dans nos représentations.

Cette saison encore, nous poursuivrons notre quête afin que chacun et chacune puisse découvrir, s'épanouir et s'enrichir dans des domaines aussi variés.

BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

La fréquentation de la bibliothèque reste stable depuis déjà plusieurs années. 8.24% des Nocéens fréquentent cet établissement municipal de manière régulière. Le nombre des prêts à l'année par lecteur est en légère hausse. Les lecteurs empruntent en moyenne 30 documents par an.

Grâce au développement de certains fonds comme la BD et le manga et la réalisation de nouvelles animations, nous avons pu élargir le cercle des lecteurs de la bibliothèque.

Le désherbage important effectué en section adulte a permis d'aérer et de rendre plus agréable certains fonds.

L'élargissement des horaires des cours d'informatique permet aujourd'hui de satisfaire un plus grand nombre de Nocéens et de diversifier notre offre.

En 2012, la bibliothèque souhaite poursuivre ses missions principales, à savoir :

- proposer un catalogue riche et diversifié pour tous les Nocéens,
- maintenir son rôle de médiateur du livre,
- animer la bibliothèque par des expositions, conférences, contes, lectures,
- faire connaître ses collections via des bibliographies, des tables thématiques...,
- favoriser le passage des adolescents de la section jeunesse à la section adulte,
- développer le multimédia,
- réaménager les espaces de la section adulte en travaillant autour des centres d'intérêt des lecteurs.

ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

L'Ecole Municipale de Musique a pour but l'apprentissage de la musique. C'est une activité très formatrice : en plus de développer le sens artistique, elle permet de s'épanouir, d'exprimer ses émotions et de vivre de vrais moments de convivialité. C'est bien pour cela qu'elle reste aujourd'hui encore la première pratique culturelle des Français ! Plaisir amateur ou véritable vocation professionnelle, classique, jazz, rock ou folklorique, la pratique musicale passe par l'apprentissage des bases.

L'Ecole Municipale de Musique propose une formation musicale pour enfants et adultes de tous niveaux et un large panel d'instruments. 21 disciplines sont en effet enseignées : l'accordéon, la clarinette, la flûte, la trompette, le cor d'harmonie, le trombone, le saxophone, la batterie, le piano, le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse, la guitare classique, la guitare électrique, la guitare basse et le chant.

En 2011-2012, l'Ecole Municipale de Musique se compose de 19 professeurs et 236 élèves.

Afin de valider la progression des élèves au regard du programme départemental, la Ville organise chaque année des examens, qui permettent l'obtention d'un diplôme communal, ainsi qu'un diplôme départemental pour les fins de cycle.

L'Ecole Municipale de Musique organise régulièrement des auditions et des concerts, et participe à de nombreuses manifestations municipales. Ainsi, en 2011, l'Ecole Municipale de Musique a participé à la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire, au spectacle du CMASC, aux fêtes du Parc des 18 juin et 10 septembre, ou encore à l'animation du service voiturier ou des festivités de Noël organisées par la Ville.

Aussi, en 2012, l'Ecole Municipale de Musique souhaite poursuivre l'implication de ses professeurs et de ses élèves dans l'animation des manifestations sur la Ville.

Avec l'ensemble des services culturels de la Ville, l'Ecole Municipale de Musique a fait l'acquisition en 2011 du logiciel « Arpège » permettant de simplifier et de mutualiser les informations pour les inscriptions aux différentes activités proposées par la Ville. De plus, pour la prochaine rentrée scolaire 2012-2013, les adhérents de l'Ecole Municipale de Musique pourront se réinscrire directement via le site internet de la Ville.

CRECHES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint Déléguée à la jeunesse,

Toujours dans le but de répondre aux besoins croissants des familles, les structures Petite Enfance de la Ville de Neuilly-Plaisance se sont attachées à offrir une qualité de service en proposant différentes actions.

Avec un taux de fréquentation croissant, il apparaît que 421 familles Nocéennes ont bénéficié d'un accueil régulier ou occasionnel pour leurs enfants. En effet, les accueils les mercredis pour certaines familles et de façon plus globale sur des temps partiels ont permis d'optimiser les structures et de répondre de façon plus adaptée et plus large aux besoins des familles Nocéennes.

Dans cette optique d'adaptation et afin de permettre à la collectivité d'augmenter sa fréquentation en palliant les absences des enfants, la reconduction du projet de transformation des crèches en « Multi-Accueil » est toujours d'actualité. Ainsi, seront proposés des temps de présence plus réduits offrant une plus grande souplesse de l'accueil.

Cet été, afin que les enfants de la crèche du Centre bénéficient d'un environnement d'accueil rénové, il a été procédé à l'embellissement des locaux. Ils y ont été accueillis dès la fin du mois d'août dans des salles de vie colorées avec un aménagement de l'espace permettant à chacun d'entre eux d'évoluer dans un cadre sécuritaire et ludique.

La municipalité continue à soutenir son personnel dans ses demandes de progression, de formation et se réjouit de la réussite rencontrée notamment avec l'obtention du diplôme d'auxiliaire de puériculture par l'un de nos agents faisant fonction par le biais d'une VAE. Plusieurs formations du même type sont actuellement en cours et nous y apportons une attention toute particulière. Les souhaits de mutations internes ont également eu des réponses favorables mobilisant au mieux les compétences de chaque agent et favorisant ainsi l'esprit d'équipe du pôle Petite Enfance.

Les projets inter-crèches continuent d'évoluer : le protocole favorisant la poursuite de l'allaitement maternel a été mis à la disposition des familles et a rencontré un intérêt certain, s'imposant comme un support incontestable de communication et d'échanges.

S'inscrivant dans cette démarche d'information, le journal des crèches devrait voir le jour prochainement avec une édition trimestrielle et le Guide Petite Enfance sera élaboré pour la fin de l'année.

Par ailleurs, les démarches administratives ont été simplifiées par la mise en place de « L'espace Famille » accessible depuis le site internet de la Ville. Ainsi, 30% des familles utilisent ce service pour télécharger différents documents relatifs au fonctionnement des structures tels que : documents de pré-inscription, notifications des congés, consultation et règlement des factures.

Devant l'intérêt rencontré, la municipalité proposera aux familles de régler leurs factures par le biais du prélèvement automatique dès la fin du dernier trimestre 2012, s'alignant ainsi sur le fonctionnement actuel des affaires scolaires.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint Déléguée à la jeunesse,

A/ SANTE

Le Centre Municipal de Santé a assuré en 2011 plus de 1 300 consultations de médecine générale, cardiologie et dermatologie et suivi 300 personnes concernant les soins infirmiers.

Il accueille une population très diversifiée, dont la majorité fréquente régulièrement la structure.

Tous les ans, nous notons l'arrivée de nouveaux venus (environ 60 personnes), qui équilibrent la quantité de personnes ne venant plus (décès, déménagement, changement de médecin traitant).

Les séances de vaccination permettent à près de 150 personnes d'assurer la mise à jour de leurs vaccins en fonction du calendrier établi par le Conseil Général. Ces séances sont organisées un vendredi sur deux.

Une infirmière assure à la demande les soins infirmiers tels que les injections (intraveineuses, sous-cutanées, intramusculaires), pansements simples ou post opératoires, prise de constantes (tension, pouls).

Elle est également à la disposition de toute personne souhaitant obtenir des conseils concernant la santé ou la prévention sanitaire.

En outre, de plus en plus de Nocéens font appel au Centre Municipal de Santé pour le recyclage de leurs déchets de soins.

Enfin, le financement du Centre Municipal de Santé est assuré principalement (65%) par la Ville qui vient compléter les remboursements de la Sécurité Sociale et les subventions du Conseil Général.

B/ AFFAIRES SOCIALES

Eu égard à la conjoncture économique actuelle, le service d'aide sociale va renforcer les interventions en faveur des familles les plus nécessiteuses et une attention particulière sera portée sur les situations des personnes en grande détresse.

Il exercera ses activités dans trois directions :

1/ L'AIDE SOCIALE AUX FAMILLES

Le service :

- attribue des aides financières diverses (ex : cantines, colonies) ainsi que des secours d'urgence
- instruit les dossiers de RSA
- attribue des aides issues du Fonds de Solidarité pour les impayés d'énergie (gaz, électricité et eau)
- vient en aide aux familles menacées d'expulsion locative
- accompagne les familles surendettées pour l'aide à la gestion budgétaire
- participe aux frais de transport des enfants scolarisés à l'IPERMA de Saint-Saulge (Nièvre)
- attribue des réductions aux cantines scolaires, centre de loisirs, colonies et classes transplantées
- collabore étroitement avec l'Étincelle, centre de stabilisation géré par l'Hôtel Social 93
- oriente et conseille les familles sur la nouvelle structure d'accueil pour personnes âgées dépendantes qui ouvrira sur la commune, courant du deuxième semestre 2012 (EHPAD)
- oriente et conseille les familles sur la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) pour les personnes handicapées qui a ouvert sur la commune, en novembre 2011

2/ L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

A/ TELEASSISTANCE

Depuis 2009, nous faisons appel à une société agréée qui assure la gestion des appareils reliés directement à une plate-forme gérée 24h/24 par des professionnels de la téléassistance. Les personnes âgées peuvent ainsi adhérer plus rapidement à ce service et bénéficier d'appareils neufs pour un coût moins élevé.

B/ MANIFESTATIONS

Le service organise tous les ans, en faveur des séniors, une galette des rois en janvier et un banquet au printemps.

Il offre également des colis pour les fêtes de Noël.

C/ ALLOCATION HIVERNALE

Compte-tenu des conditions climatiques de plus en plus extrêmes et du nombre croissant de personnes âgées vivant en dessous du seuil de pauvreté, une allocation hivernale est prévue pour les aider à faire face à leurs factures de chauffage.

D/ PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Nous sommes service instructeur pour :

- les dossiers d'Aide Sociale pour les prises en charge des placements en maison de retraite.
- les dossiers de demande et de renouvellement des cartes améthystes et allocations chèques taxi.

3 / L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Nous assurons également l'instruction des différents dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées : cartes d'invalidité, instruction des dossiers d'aide sociale pour le Conseil Général.

FOYER DE L'AMITIE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint Déléguée à la jeunesse,

Le Foyer de l'Amitié propose des activités, des sorties récréatives et des ateliers d'information à destination des séniors.

La tenue de réunions bimestrielles, auxquelles de nombreux adhérents participent permet de sélectionner les projets de sorties ou d'activités. C'est également l'occasion de recueillir les suggestions des aînés de la commune.

Au cours de l'année 2011, une vingtaine de sorties a été organisée dont un spectacle son et lumière à Montfermeil, une journée au château de Vaux-Le-Vicomte, une après-midi courses et déjeuner au restaurant de l'hippodrome de Vincennes, ou encore une visite guidée à L'Aquarium de Paris Cinéaqua dans les jardins du Trocadéro.

Les activités sportives organisées en coordination avec le CMASC, telles que la gymnastique ou l'aquagym, sont également très fréquentées.

De plus, le foyer développe en commun avec le Conseil des Aînés des actions d'information et de prévention. En effet, les adhérents ont participé à un forum organisé par le Conseil Départemental de l'accès au droit de la Seine-Saint-Denis, sur les thèmes de la dépendance, des successions, de la consommation, de la prévention sécurité et des relations familiales.

Une réunion d'information a également été organisée par la Ville sur la sécurité pédestre et routière de nos séniors, plus particulièrement pour des conducteurs ayant plus de trente ans de permis.

Pour 2012, notre souhait est d'accroître la participation des jeunes séniors aux activités et sorties proposées. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre des sorties en transports en commun et des randonnées-promenades pour les jeunes retraités.

La réunion de présentation du foyer aux nouveaux adhérents organisée en début d'année sur l'initiative du Conseil des Aînés, a été très appréciée et sera reconduite en 2012.

Enfin, le Foyer de l'Amitié s'est équipé du logiciel « ARPEGE » afin de pouvoir établir une meilleure gestion des sorties et des activités et favoriser le partage des informations avec les autres services culturels de la Ville. La réinscription par internet des adhérents sera possible pour la rentrée de septembre 2012.

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre FACON, Conseiller Municipal Délégué aux affaires générales, à l'état-civil, au cimetière et aux nouvelles technologies,

- **Administration générale**

Le service des Affaires Générales a modernisé son fonctionnement, en s'engageant sur la voie de la dématérialisation avec pour double objectif la volonté de faciliter les démarches effectuées par les Nocéens et de renforcer la polyvalence des agents.

Pour ce faire, le service des Affaires Générales s'est doté en fin d'année 2011 d'un nouveau logiciel de gestion, permettant de regrouper au sein d'un même outil informatique, l'ensemble des démarches entreprises par les Nocéens (carte d'identité, recensement militaire, autorisation de sortie de territoire...).

La formation de l'ensemble des agents à l'utilisation du logiciel d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2012 permettra à chacun de traiter, depuis son poste de travail, tous types de demandes.

Le logiciel permettra également au service de gagner du temps dans la transmission des informations aux partenaires institutionnels de la Ville (Ministères, Préfecture, INSEE...). Ces échanges seront désormais dématérialisés et sécurisés, conformément aux nouvelles législations en vigueur.

Déjà, fin 2011, la révision des listes électorales a été sensiblement simplifiée. Cette procédure qui impliquait hier une saisie de l'ensemble des informations provenant de l'INSEE et la copie de centaines de documents à transmettre en version papier est désormais effectuée d'un simple « clic », par voie électronique.

- **Cimetière**

En 2011, un certain nombre de travaux ont été effectués au cimetière, notamment, la création de 6 cavurnes, la réfection d'allées ou encore la rénovation du porche à l'entrée du cimetière.

Les efforts d'embellissement entrepris seront poursuivis en 2012.

- **Logement**

Depuis le début d'année 2011, le service logement est systématiquement présent aux différentes commissions d'attribution. Cette représentation permet à la Ville de se prononcer sur les dossiers présentés par les bailleurs, la Préfecture ou sur les logements attribués dans le cadre du 1% patronal.

Des permanences fixes, les mercredis après-midis et vendredis matins, permettent aux Nocéens de disposer d'un temps de conseil privilégié avec la responsable du service logement. En 2011, 169 rendez-vous ont été honorés.

En 2012, le service logement étudiera la création d'une commission communale des impayés. Un guide du locataire retraçant les réparations à la charge du locataire et à la charge du propriétaire est également en projet. Ce document devrait permettre de clarifier les obligations de chacun.

FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint Délégué aux services techniques, aux travaux et aux espaces verts,

En 2011, le programme des cérémonies à caractère patriotique a été respecté. Ces manifestations ont été organisées avec le concours des associations locales : Les Anciens Combattants (F.N.A.C.A et U.N.C) – LE SOUVENIR FRANÇAIS et le comité local de la CROIX ROUGE FRANÇAISE, qui avaient délégué leurs porte-drapeaux auxquels s'étaient joints des porte-drapeaux volontaires voire aussi la participation d'associations extérieures à notre commune donnant ainsi un cachet particulier à ces manifestations. Comme prévu, les épithètes

gravées sur la plaque du souvenir de la F.N.D.I.R.P., ainsi que celles de la stèle de la Résistance et de la Déportation sises dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville ont été rechapées.

Avec ces mêmes associations, nous avons accueilli, le 30 octobre 2011, sur le territoire de notre commune, la Flamme du Souvenir.

Du côté des médailles du travail, une centaine de Nocéennes et Nocéens ont été honorés au cours de deux réceptions.

Pour marquer la période Pascale mais également Halloween et la Noël, les décorations installées dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville et du Square « Pasteur », sans omettre les décorations posées dans les divers quartiers de notre commune pour les fêtes de fin d'année et les diverses animations qui ont marqué celles-ci, ont été le centre d'intérêt de beaucoup d'enfants mais aussi des plus grands.

Pour 2012, même organisation des cérémonies patriotiques.

Fin octobre, nous honorerons la Flamme du Souvenir.

Deux réceptions qui seront données en Mairie permettront d'honorer les Nocéennes et les Nocéens promus dans le cadre de la médaille d'honneur du travail.

Nous allons continuer avec le Souvenir Français, à restaurer comme il convient certaines tombes d'anciens combattants abandonnées par les familles et reprendre certaines autres.

Le fort gel ayant provoqué quelques dégâts sur les marches de la Stèle de la Résistance et de la Déportation sise dans la cour de la mairie, nous allons prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à cette situation.

SPORTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique PIAT, Conseiller Municipal Délégué aux Sports,

La Ville de Neuilly-Plaisance poursuit depuis de nombreuses années sa politique sportive en proposant ses structures au milieu scolaire, aux associations et au public. Afin que les Nocéens puissent pratiquer tous les jours un sport en compétition, en apprentissage ou en loisir, l'équipe municipale s'est investie en 2011 au travers d'actions telles que :

- La gestion et la mise à disposition des structures sportives pour les scolaires, les associations et le public toujours aussi nombreux pour pratiquer un sport de loisir
- L'aide par le biais de subventions aux associations sportives
- Le soutien logistique aux événements sportifs pour les associations et l'Education nationale
- L'amélioration des structures en réalisant des travaux d'entretien et de rénovation pour un meilleur accueil des usagers :

*** Au stade municipal :**

- La réfection extérieure du Mille Club
- La réfection intérieure du Club House du tennis
- La réfection intérieure du Club House du Boulodrome
- La réfection du soubassement extérieur du Dojo

- La mise en peinture extérieure de la loge d'accueil et des ateliers
- Le changement du Portail Désiré Magny.

* A la piscine municipale :

- L'installation de néons basse consommation en remplacement de globes avec ampoules.

En 2012, la Ville de Neuilly-Plaisance maintiendra l'esprit sportif en continuant de soutenir les associations par le biais d'aides financières et logistiques mais également en investissant dans des réalisations comme :

▪ Au stade municipal :

- La réfection intérieure du Dojo
- La rénovation du terrain de football n°3.

▪ A la piscine municipale :

- L'étanchéité des goulottes
- Le remplacement du vitrage intérieur de séparation des vestiaires
- La mise en conformité électrique
- Le changement d'un moteur d'ouverture du toit.

Concernant les différents projets de rénovation prévus au stade municipal tels que la transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique, la rénovation du court de tennis extérieur n°4 et sa couverture en bulle ainsi que la rénovation du terrain multisports, la Ville a obtenu en fin d'année, des subventions de l'Etat mais n'a pas reçu à ce jour de réponse de la part du Conseil Général.

Le 02 février 2012, lors de sa rencontre avec Monsieur BARTOLONE, Président du Conseil Général, Monsieur le Maire l'a de nouveau questionné au sujet du versement de ces subventions. Monsieur BARTOLONE n'a pu se prononcer.

Par conséquent, il est bien entendu que tous les travaux susmentionnés seront réalisés sous la condition de l'obtention des subventions du Conseil Général.

II. ADHESION AU SEDIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DE LA VALLEE DE CHAUVRY ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU SAUSSERON (SIEV).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint Délégué aux services techniques, aux travaux et aux espaces verts,

La Ville de Neuilly-Plaisance étant adhérente au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, doit à ce titre, se prononcer sur toute modification quant à l'adhésion ou au retrait d'une collectivité au sein de celui-ci.

Le SIAEP de la Vallée de Chauvry (Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel et Villiers-Adam), et le SIEV du Sausseron (Valmondois et Butry-sur-Oise), ayant demandé et obtenu leur adhésion auprès du Comité d'Administration du SEDIF, il convient d'approuver ces adhésions.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les adhésions au SEDIF du SIAEP des communes de la Vallée de Chauvry et du SIEV, à effet au 1^{er} janvier 2013.
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

III. ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LES SEJOURS DE VACANCES.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

La Ville de Neuilly-Plaisance propose des séjours pendant les vacances scolaires afin d'offrir aux enfants et aux jeunes nocéens des activités sportives, culturelles, artistiques et ludiques.

L'inscription et la fréquentation des séjours impliquent que les bénéficiaires s'engagent à respecter certaines règles juridiques, financières et des règles de vie collective.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ADOPTE** le règlement intérieur des séjours de vacances.
- **PRECISE** que ce règlement s'appliquera aux séjours de vacances qui seront proposés par la commune à compter du mois d'avril 2012.

IV. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE ET L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE CONCERNANT L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

La Ville de Neuilly-Plaisance souhaite développer un partenariat avec les écoles élémentaires de la Ville concernant l'Education au Développement Durable des élèves.

Ces interventions, qui seront assurées par un professionnel mis à disposition par la Ville, s'articuleront autour d'interventions dans les classes et de mise à disposition de ressources pédagogiques.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** ladite convention entre la Ville de Neuilly-Plaisance et l'Inspection de l'Education nationale concernant l'Education au Développement Durable.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

V. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE EN 2011.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint Délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le "bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Neuilly-Plaisance au cours de l'année 2011 ci-annexé.
- **DIT** que ce bilan devra être annexé au compte administratif de 2011 de la commune.

VI. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE NEUILLY- PLAISANCE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint Déléguée à la jeunesse,

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) poursuivent une politique d'action familiale destinée à améliorer le quotidien des familles en prenant en compte leurs besoins et les contributions des partenaires.

Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire dit « CLAS » est un dispositif d'aide à la scolarité des enfants inscrits en établissement scolaire (primaire et collège). Il vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants.

Existant depuis de nombreuses années, le dispositif nécessite la signature d'une convention annuelle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Les actions mises en œuvre par la Ville ont lieu en dehors de l'école et facilitent les relations entre les familles et l'éducation nationale.

Le gestionnaire s'engage pour ce faire à mettre en œuvre un projet éducatif de qualité avec un personnel qualifié pour réaliser les actions d'accompagnement accessibles à tous et conformes à l'agrément annuel délivré par la CAF.

La Ville doit également mentionner l'aide apportée par la CAF dans tous documents visant le service couvert par la convention.

Le gestionnaire s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires, à tenir une comptabilité, et à être garant de la qualité et de la sincérité de toutes les pièces justificatives qu'il doit produire et conserver jusqu'à 6 ans après la convention.

La CAF s'engage à transmettre au gestionnaire les documents à compléter et à apporter sur la durée de la convention le versement d'une aide financière à hauteur de 32.5 % des dépenses dans la limite d'un plafond fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales à 6 760 € par groupe de 5 à 15 enfants pour l'année scolaire 2011-2012, soit une intervention de 2 197 € par groupe.

Le paiement s'effectue au plus tard le 30 septembre de l'année de fin de droit.

Un ajustement, en fonction du bilan d'activité et des justificatifs produits, pourra donner lieu à un versement complémentaire ou au recouvrement d'indu.

La CAF procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place et le gestionnaire doit mettre à sa disposition tous documents justifiant de l'emploi des fonds reçus. Le contrôle peut s'exercer sur les trois derniers exercices et l'exercice en cours.

La présente convention de financement est conclue du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 et se renouvelle par demande expresse.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** ladite convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Neuilly-Plaisance et la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VII. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE CONCERNANT LES BOURSES BAFA/BAFD.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint Déléguée à la jeunesse,

Le Ministère chargé de la jeunesse délivre des bourses afin de faciliter l'accès des plus défavorisés aux formations préparant aux Brevets d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) et aux Brevets d'Aptitude à la Fonction de Directeur (BAFD).

Depuis 2007 la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la commune conviennent de collaborer pour l'accompagnement des personnes souhaitant obtenir une bourse d'aide à la formation par l'intermédiaire du Point Information Jeunesse (PIJ).

Les candidats éligibles sont :

- les lycéens et étudiants boursiers,
- les demandeurs d'emploi non indemnisés,
- les bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux.

Sont prioritaires :

- les demandes de formation BAFD,
- les sessions d'approfondissement,
- les sessions de formation générale.

Le soutien financier pour les stagiaires s'élève au maximum à :

- 250 € pour la formation générale BAFD,
- 250 € pour l'approfondissement BAFD,
- 200 € pour la formation générale BAFA,
- 100 € pour l'approfondissement BAFA.

L'étude des dossiers court du 30 Janvier au 28 Septembre 2012.

Le PIJ s'engage à aider le candidat à constituer son dossier, motiver son entrée en formation et vérifier les documents demandés.

La DDCS s'engage à instruire le dossier dans le mois suivant sa réception, en informe le PIJ, envoie aux stagiaires retenus un certificat d'attribution de bourse et finance directement l'organisme de formation.

La convention est prévue pour l'année 2012. Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** ladite Convention entre la Ville de Neuilly-Plaisance et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale concernant les bourses BAFA/BAFD.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VIII. TARIFICATION DES ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

La bibliothèque propose une offre culturelle variée, à destination tant des enfants que des adultes. Ces nombreuses animations (spectacles, contes, conférences, lectures...) demandent parfois l'intervention de professionnels qu'elle rémunère. La bibliothèque propose également des cours et un accès gratuit à du matériel informatique de qualité.

Afin de développer l'offre de service de la bibliothèque et de permettre le maintien d'un matériel informatique performant pour ses usagers, il est envisagé de demander une participation financière comme suit :

1) Les animations

Prix d'une entrée pour les spectacles, conférences et ateliers créatifs proposées par la bibliothèque : 3.00 €.

2) Cours d'informatique

Un choix de 4 cours d'informatique sera proposé (fonctionnalités de base d'un ordinateur, Internet, Word, Excel).

Chaque cours s'inscrira dans un module de 2 mois, à raison d'1h30 de cours hebdomadaire, permettant d'assimiler le maniement des outils proposés.

Afin de faciliter le paiement des cours une tarification dégressive par forfait pourrait être proposée :

- Forfait pour 1 cours d'1h30 par semaine pendant 2 mois : 30 €
- Forfait pour 2 cours d'1h30 par semaine pendant 2 mois : 50 €
- Forfait pour 3 ou 4 cours d'1h30 par semaine pendant 2 mois : 70 €.

3) Stages

Pendant les vacances scolaires, différents stages pourront être proposés à la bibliothèque, et notamment, des stages de perfectionnement en informatique, des stages de lecture à voix haute ou des stages d'écriture. Ces stages pourront être proposés sur une ou deux semaines et tarifés selon des forfaits horaires, allant de 5 à 20 heures, à raison de 3 € l'heure de cours.

4) Sorties

Le tarif des sorties organisées par la bibliothèque sera calculé à hauteur du prix réel de la sortie comprenant la prestation, le transport, la restauration et les frais administratifs.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ADOPTE** les tarifs des animations tels que définis ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2012.
- **PRECISE** que les recettes seront versées sur le compte du budget communal, fonction 321 nature 7062.

IX. 10^{ème} SALON DU LIVRE POLICIER DE NEUILLY-PLAISANCE, « WEEK-END NOIR DES 31 MARS ET 1^{er} AVRIL 2012 ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

Dans le cadre du 10^{ème} salon du livre policier des 31 mars et 1^{er} avril 2012, la Ville de Neuilly-Plaisance et ses partenaires, le Lions Club Neuilly Dhuys et la librairie Arthur de Nogent-sur-Marne et du Raincy, lancent la 7^{ème} édition des prix « LION NOIR » et « LIONCEAU NOIR ».

Le Prix « LION NOIR » sera attribué par un jury de dix personnes à l'auteur d'un roman publié au cours de l'année 2011, choisi au sein d'une liste de 8 nominés.

Le Prix « LIONCEAU NOIR » sera attribué à un auteur de roman policier pour la jeunesse, par les élèves de CM1 et CM2 de la Ville, ouvrage choisi parmi 5 auteurs dont les élèves ont étudié les œuvres en 2011/2012.

Le lauréat du Prix « LION NOIR » se verra remettre en récompense un prix de 1 200 €.

Le lauréat du Prix « LIONCEAU NOIR » se verra attribuer un prix de 500 €.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le principe du versement d'une subvention totale de 1 700 € au titre des prix « LION NOIR » et « LIONCEAU NOIR ».
- **PRECISE** que le montant de cette subvention sera imputé au titre du budget communal 2012, article 6714, fonction 321.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.